

Service instructeur

N° 3^e/29-07

TRANSPORTS SCOLAIRES

Service consulté

DJU

**TRANSPORTS SCOLAIRES
CONVENTION AVEC LA VILLE DE GUEBWILLER**

Résumé : Le rapport a pour objet le financement par la Ville de Guebwiller d'un service de transport scolaire urbain pour le collège Mathias Grunewald.

La ligne régulière 444 Linthal - Guebwiller a été complétée à la demande de la Ville de Guebwiller par un service de doublage scolaire urbain pour les élèves du collège Mathias Grunewald.

Ce service n'est pas subventionnable par le Département (moins de 3 kms). Il sera financé par la ville moyennant participation des familles.

Le montage juridique retenu nécessite :

- un avenant au marché 455-02 de la ligne 444 Linthal - Guebwiller ;
- une convention de financement à passer avec la Ville de Guebwiller.

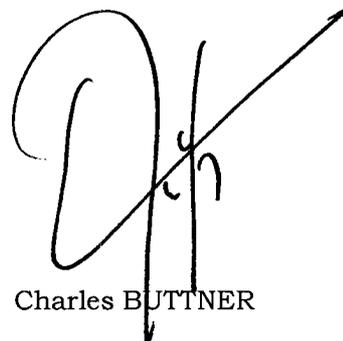
L'avenant a fait l'objet d'une présentation antérieure et a été approuvé. Le Département acquitte auprès de l'exploitant les dépenses de fonctionnement du service et recouvrera en contrepartie la participation de la Ville pour un montant équivalent.

La convention à signer à cette fin vous est présentée en annexe, après approbation par la Ville. La somme à recouvrer pour 2005/2006 est de 7 281,15 euros.

Il vous est donc demandé :

- d'approuver la convention Département/Ville de Guebwiller jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

**CONVENTION RELATIVE
AU FINANCEMENT DU TRANSPORT SCOLAIRE
DE LA VILLE DE GUEBWILLER**

Entre :

- Le Département du Haut-Rhin représenté par son Président,

d'une part,

Et

- La Ville de Guebwiller représentée par son Maire,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} - OBJET

La ligne 444 Linthal - Guebwiller est complétée par un service urbain pour la desserte scolaire de Guebwiller.

Ce service est rattaché au marché public de la ligne 444 mais il sera financé par la Ville de Guebwiller.

Article 2 - TARIFICATION

Le tarif public du service scolaire urbain de la Ville de Guebwiller est dérogatoire au tarif interurbain départemental.

Ce tarif et les modalités de délivrance des titres de transport seront fixés par la Ville de Guebwiller.

Le transport scolaire sur ce service n'est pas subventionné par le Conseil Général.

Article 3 - FINANCEMENT DU SERVICE

Le Transporteur est rémunéré par le Département sur la base d'un prix forfaitaire fixé au marché.

Le Département émettra annuellement un titre de recette à la charge de la Ville de Guebwiller pour le montant avancé par le Département au titre de l'année scolaire écoulé.

La Ville encaissera en contrepartie le produit des titres de transport.

Pour l'année scolaire 2005/2006, le Département émettra un titre de recette d'un montant de 7 281,15 € conformément au tableau annexé.

Article 4 – REVISION DU PRIX

Le prix forfaitaire du service évoluera conformément à la clause d'actualisation prévue au marché de transport.

Article 5 – DUREE

La convention est conclue pour la durée du marché de transport de la ligne 444.

A chaque renouvellement de marché, le Département demandera aux candidats une offre de prix séparé pour la desserte scolaire de Guebwiller et soumettre cette offre à la Ville de Guebwiller. A défaut d'observation dans un délai de deux mois, la convention sera tacitement reconduite pour la durée du marché.

Dans le cas où la Ville de Guebwiller ne souhaiterait pas reconduire la présente convention, elle devra en informer le Département au moins 6 mois avant le terme du marché. En cas de non renouvellement, le Département se réserve le droit de reconduire ou non le service objet de la convention.

Fait à Colmar, le

Le Département du Haut-Rhin,

Le Président du Conseil Général

Ville de Guebwiller,

Le Maire

J. WEBER

**CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT
DU TRANSPORT SCOLAIRE DE LA VILLE DE GUEBWILLER**

- Tarif journalier au 1.09.2005 = 68,58 € T.T.C.
- Tableau de financement 2005/2006

	Prix des services	Recettes encaissées	Montants facturés
Sept. 05	1 303,02	1 290,00	13,02
Oct. 05	1 097,28	390,00	707,28
Nov. 05	1 303,02	432,00	871,02
Déc. 05	891,54	360,00	531,54
Janv. 06	1 165,86	444,00	721,86
Fév. 06	685,80	276,00	409,80
Mars 06	1 474,47	342,00	1 132,47
Avril 06	617,22	240,00	377,22
Mai 06	1 303,02	264,00	1 039,02
Juin 06	1 645,92	168,00	1 477,92
TOTAL	11 487,15	4 206,00	7 281,15